

marquée d'investir dans l'émission privilégiée de £2,000,000, parce qu'il était universellement admis que la position de la compagnie n'était pas matériellement améliorée et qu'il lui était impossible de procéder sans une nouvelle aide, dont la nature, craignait-on, pourrait même affecter ces effets. L'on peut aussi observer que les conditions de cet acte de secours étant telles qu'elles exigeaient le paiement immédiat de cette forte somme avant la nécessité de son application, agirent très défavorablement dans l'état actuel du marché monétaire.

Le résultat a donc réellement été de n'améliorer les affaires de la compagnie qu'en autant seulement que l'acte de secours a donné aux actionnaires et aux porteurs de bons l'espérance d'une action future de la législature du Canada, mais non de permettre à la compagnie de prélever les moyens de procéder à ses travaux proposés, ou de décharger les réclamations existant contre elle.

Nonobstant cette impression défavorable, la compagnie a, par de grands efforts et en forçant son crédit jusqu'au dernier point, pu remplir cette condition de l'acte de secours qui était la plus importante pour la province et qui enjoignait l'achèvement de la ligne de St. Thomas à Stratford;—elle a aussi travaillé énergiquement au pont Victoria, et elle ne se présente maintenant devant son excellence et le gouvernement et la législature du Canada, qu'après avoir fait tout en son pouvoir pour donner effet aux intentions de l'acte.

Vos mémorialistes ont ainsi cherché à soumettre à votre excellence l'exacte position de la compagnie et ses besoins indispensables, qui peuvent se résumer comme suit :

*Premièrement.*—Pourvoir le capital pour rencontrer les réclamations existantes et les accommodements additionnels pour le trafic.

*Secondement.*—Telle modification des rapports de la province avec la compagnie qui puisse élever son crédit et lui permettre d'achever la ligne.

La première de ces exigences ne peut que légitimement découler de la dernière, et il a déjà été démontré que l'acte de secours de la dernière session ne rencontre pas les besoins de la matière, puisque toute aide qui augmenterait les dettes de la compagnie ainsi que son obligation d'entreprendre de nouveaux travaux, à moins qu'elle ne tende en même temps au rétablissement de son crédit, est illusoire et ne peut qu'accroître au lieu de diminuer ses difficultés.

Vos mémorialistes, au nom de la compagnie, exposent donc respectueusement à votre excellence que le temps est arrivé où les besoins immédiats de la compagnie : ainsi que l'achèvement de ses travaux restants, exigent une mesure de secours effective et permanente, puisque toute tentative de pallier cette pression doit ultérieurement nécessiter une nouvelle demande à la province, tandis qu'il peut surgir en même temps de grands préjudices à tous les intérêts concernés.

Précédemment à l'acte de secours de l'année dernière, la province occupait la position de premier créancier hypothécaire, étant en même temps primitivement passible de payer et le principal et l'intérêt sur les bons qu'elle avait prêtés à la compagnie. La province s'est dessaisie de ce droit antérieur contre la compagnie, elle a de plus relevé la compagnie de l'obligation de payer l'intérêt sur les bons provinciaux pour un terme de cinq ans. Malheureusement, cependant, comme on l'a déjà dit dans ce mémoire, les conditions auxquelles ce secours fut accordé étaient telles qu'elles détruisaient entièrement toute espérance qu'il en surgirait une réaction sensible en faveur des effets de la compagnie, et la valeur de cette libération fut complètement neutralisée par le fait que la compagnie était sur le point d'encourir un grand accroissement de sa dette pour des travaux qui n'offraient aucune probabilité de rémunération, sans aucune diminution correspondante d'un montant égal ou plus grand de la dette actuelle de la compagnie. Cette mesure a donc été parfaitement inefficace, et en regardant aux grands avantages que la province et le peuple du Canada ont retiré et qu'ils retireront encore du chemin de fer, les soussignés exposent respectueusement à votre excellence